

Image not found or type unknown



Notification du divorce sur acte d etat civil

Par **titoune**, le **06/05/2010 à 19:55**

Bonjour,rrnrje suis passée il y a plus de deux ans en conciliation au cours de laquellernle juge nous a fait signé un consentement mutuel de divorce que nousrnavons signés mon ex et moi. Nous étions séparés depuis plus de 6 ansrnrà ce moment là. rnrnrnen demandant un extrait d'acte de naissance, je me suis aperçuernque le divorce n'a pas été notifié à la mairiernrdois je refaire une procédure ? mon ex ne veut plus en entendrernparler pour lui il est divorcé.rnrnrMerci pour votre réponse